

Mon interco' *infos*

Le journal d'informations de la Communauté de Communes
Enclave des Papes Pays de Grignan

CHAMARET / CHANTEMERLE-LÈS-GRIGNAN / COLONZELLE / GRIGNAN / GRILLON / MONTBRISON-SUR-LEZ / MONTJOYER / MONTSÉGUR-SUR-LAUZON / LE PÈGUE /
RÉAUVILLE / RICHERENCHES / ROUSSAS / ROUSSET-LES-VIGNES / SAINT-PANTALÉON-LES-VIGNES / SALLES-SOUS-BOIS / TAULIGNAN / VALAURIE / VALRÉAS / VISAN

N°1 / Automne 2023

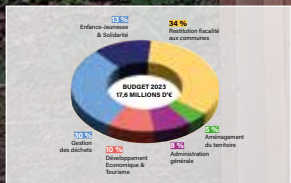
www.cceppg.fr suivez-nous sur  

Gestion des déchets, on fait le point ! p. 4/5

L'interco
à votre service p. 2

Décryptage p. 4-5

La vie de l'interco p. 6-7



Retour en images p. 8



Perspectives p. 8



AMÉNAGEMENT ET COHÉRENCE TERRITORIALE

LE SPANC, C'EST QUOI ?

Dans un souci de protection de l'environnement et conformément aux obligations de la Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques (LEMA 2006), la CCEPPG a mis en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif : le SPANC, qui intervient pour le compte des communes membres.

L'objectif est de s'assurer que le fonctionnement des ouvrages, tels que : fosse septique, épandage, filtre, etc., n'entraîne pas de pollution des eaux ou du milieu aquatique et que leurs effets ne portent pas, par conséquent, atteinte à la santé et à la salubrité publique.

Le SPANC peut intervenir dans le cadre de ventes immobilières, de vérifications régulières de bon fonctionnement et d'entretien, ainsi que lors de projets de conception ou de travaux de réhabilitation de systèmes d'assainissement individuels.

Ce service a également pour mission de répondre à vos questions et vous apporter des conseils en matière d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif.

Afin de préserver la ressource en eau potable qui alimente nos communes, le SPANC lance régulièrement des diagnostics des dispositifs d'assainissement non collectif. Pour réaliser ces contrôles, la CCEPPG a missionné la société Sol Etudes Assainissement.

Après les communes de Saint Pantaléon les Vignes, Le Pègue, Montbrison sur Lez et Rousset les Vignes, les diagnostics vont démarrer sur les communes de Chamaret, Colonzelle et Chantemerle les Grignan.

Les visites seront ensuite organisées sur les autres communes du territoire afin de respecter l'échéance fixée par la loi à un contrôle a minima tous les 10 ans.

Ce diagnostic est facturé 150 € T.T.C. par le Trésor Public (tarif fixé par délibération n°2023-23 du 23 mars 2023).

Le règlement du SPANC de la CCEPPG et les délibérations fixant les tarifs du service, sont consultables et accessibles sur le site internet www.cceppg.fr.

Toutefois, si vous ne disposez pas d'outils numériques, et sur demande, nous vous les ferons parvenir par courrier.



Ces dernières années, nous avons réussi à faire de nos particularités communales, de nos patrimoines, de nos cultures, de nos services, de nos paysages, de nos histoires, de nos habitants... une véritable collectivité nouvelle où chaque commune garde sa singularité et son cadre de vie, tout en partageant des moyens et des visions d'avenir communes.

C'est avec enthousiasme et humilité que je préside cette Communauté, tant les enjeux sont passionnants et les acteurs de terrain enrichissants et d'une aide précieuse.

Grâce à l'implication et au soutien très important des Maires et des Conseillers Communautaires, la CCEPPG peut aujourd'hui avoir l'ambition de répondre aux attentes de la population. Nous connaissons leur dévouement et leur attachement à leur commune, mais je veux aussi témoigner de leur active participation au bénéfice de la Communauté de Communes : la réussite de notre territoire, dans tous les domaines, leur devra beaucoup.

Pour réussir, il est nécessaire que la transparence s'exerce à tous les niveaux et que chacun puisse connaître les compétences de notre Communauté de Communes qui, il est vrai, peuvent parfois être difficiles à appréhender.

C'est pourquoi, dans cette nouvelle formule de notre journal d'informations, je vous proposerai à chaque numéro un décryptage de vos principales préoccupations en lien avec l'intercommunalité. Aujourd'hui, c'est la gestion des déchets ménagers et assimilés qui est mise en lumière, afin d'expliquer les enjeux lourds auxquels notre Communauté de Communes est confrontée, à l'instar de toutes les intercommunalités de France.

Cette communication est importante car c'est tous ensemble, que nous devons préparer l'avenir et affirmer l'attractivité et le bien vivre de notre territoire. Autant de défis qui ne peuvent être relevés qu'ensemble et grâce à l'intelligence collective qui lie communes et intercommunalité.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Patrick ADRIEN
Président

AMÉNAGEMENT ET COHÉRENCE TERRITORIALE

SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH)

Vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie ?



La CCEPPG a confié l'animation du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) au CEDER pour accompagner les usagers dans leurs projets.

L'association reconnue Espace FRANCE RENOV', accueille, informe et apporte un accompagnement gratuit, neutre et personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenus.

Ce service public est accessible en contactant directement le CEDER.

Il est également possible de prendre rendez-vous avec un conseiller lors des permanences organisées sur Valréas à la Cité du Végétal, les 2^e et 4^e mardis du mois de 14h à 17h ou en Mairie de Grignan, les 2^e lundis du mois de 14h à 17h.

☎ 04 90 36 39 16 ou 04 75 26 22 53
✉ infoenergie@ceder-provence.org



CONTACTS / INFORMATIONS UTILES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN
Espace Germain Aubert
17A Rue de Tourville
84600 VALREAS

🌐 www.cceppg.fr
☎ 04 90 35 01 52
✉ infos@cceppg.fr
📘 www.facebook.com/infosCCEPPG
📷 www.instagram.com/cceppg.2684



Scannez ce QR code pour mieux nous connaître.



Magazine de la CCEPPG - N°1 Automne 2023
Directeur de la publication : Patrick ADRIEN
Rédacteurs : Services de la CCEPPG
Crédits photos : Devisocom et CCEPPG
Photo de couverture : CCEPPG
Création : Devisocom - Impression : Graphot
Dépôt légal à parution - 12 000 exemplaires



décryptage

DÉVELOPPEMENT DURABLE

GESTION DES DÉCHETS, on fait le point !



Entretien avec **Pierre-André VALAYER**, Vice-Président en charge du Développement Durable...

Quels sont les grands changements à venir en matière de tri des déchets sur le territoire ?

Deux changements sont à retenir pour 2024.

Premièrement c'est l'**obligation de séparer les biodéchets** (déchets biodégradables) des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2024, imposée à l'ensemble du territoire français par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Désormais, ce type de déchets devra être déposé dans un composteur, individuel ou collectif, ou un lombricomposteur.

La deuxième chose, c'est une **simplification du geste de tri**. Au 1^{er} janvier prochain, vous pourrez déposer vos emballages recyclables et vos papiers dans le même conteneur. Notre centre de tri disposant de la technologie pour séparer finement les matériaux, la collecte peut désormais être faite en même temps.

Où en est la Communauté de Communes avec l'organisation de la collecte ? Et pourquoi ce choix ?

Depuis 2019, la Communauté de Communes investit dans la création des points d'apport volontaire. L'objectif est de mettre à disposition sur un même lieu un contenant pour déposer ses ordures ménagères et son tri sélectif (les emballages, les papiers et le verre). **Désormais, 18 Communes sont intégralement équipées. La Commune de Valréas sera la dernière bénéficiaire de ce système. Les points seront créés entre début 2024 et le 1^{er} trimestre 2025.**

Au-delà du choix financier - les coûts de collecte en apport volontaire sont moins élevés que les coûts de collecte en bacs ou en porte à porte - les intérêts de ce schéma de collecte sont multiples :

- n'avoir plus qu'un seul déplacement pour vos ordures ménagères et votre tri,
- ne plus dépendre d'un jour de collecte,
- disparition des poubelles éventrées dans la rue.

On entend souvent dire que ce n'est pas écologique de forcer les gens à prendre leurs véhicules pour jeter leurs déchets. Que pouvez-vous répondre à cela ?

La collecte en porte à porte a pour conséquence de faire circuler des camions sur l'ensemble du territoire, parfois sur des dizaines de kilomètres pour collecter un seul bac. Autrement dit, un bilan carbone particulièrement négatif et des routes plus abimées ! Avoir moins de camions est donc plus écologique, l'objectif étant que les usagers utilisent leurs trajets quotidiens pour jeter leurs déchets.

Quel est le message que vous souhaiteriez transmettre aux administrés qui reprochent au service de coûter trop cher ?

Nous avons parfaitement conscience que les usagers trouvent que le système coûte cher. Mais la gestion des déchets a un coût très élevé qui, pour une bonne part, nous est imposé.

Par exemple, nous payons une taxe (TGAP - taxe générale sur les activités polluantes) sur les encombrants déposés en déchèterie et sur les tonnages d'ordures ménagères collectés. Cette taxe était de 24 € HT / t en 2019, elle est à 52 € HT / t aujourd'hui. Elle sera à 65€ HT la tonne en 2025. Avec 8038 t d'ordures ménagères et d'encombrants en 2022, l'impact financier est important.

Ainsi, en 2023, nous avons un surcoût de TGAP de 247 600 € par rapport à 2019.

La TGAP* était de 24 € HT/t en 2019, elle est à 52 € HT/t aujourd'hui et sera à 65 € HT/t en 2025.

* taxe générale sur les activités polluantes

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024



Et que diriez-vous à ceux qui disent « vu ce que cela coûte, je ne trie plus » ?

Je leur dirais que sans le tri, le coût sera encore bien plus élevé et, qu'en plus, les matériaux ne sont ni recyclés ni revalorisés.

Je me répète mais le budget des déchets est lourd ! Il est important que les usagers trient et déposent les déchets au bon endroit dans le bon contenant. Si les usagers font le tri sélectif et déposent leurs déchets biodégradables (restes de repas, épluchures de légumes, fruits et légumes abîmés, coquilles d'œufs, essuie-tout, marc de café...)

dans un composteur, il ne reste presque plus rien en ordures ménagères. A 269 € la tonne d'OM collectée et traitée, cela compte !

Sans le tri, le coût serait encore bien plus élevé et, en plus, les matériaux ne sont ni recyclés ni revalorisés.

A quoi sert la taxe d'enlèvement des ordures ménagères exactement ?

La TEOM est un impôt dédié exclusivement au financement du service dont elle doit couvrir les dépenses. Elle ne sert pas à faire de la trésorerie ou à combler le déficit du budget principal.

Le contrôle des dépenses, et notamment la mise en place de points d'apport volontaire nous a permis de maîtriser l'évolution du taux.

Toutes les intercommunalités ont été confrontées à des augmentations de coûts : Si vous vous rappelez la presse du printemps, là où l'augmentation maximale votée sur notre territoire représentait 6 %, certains de nos voisins les plus proches ont été obligés de voter des augmentations de l'ordre de 30 voire même 50 % pour certains secteurs. **Ce n'est pas une mauvaise gestion, c'est uniquement que le secteur des déchets est touché de plein fouet par l'inflation et la hausse du coût de l'énergie.**

Quelques chiffres 2022

6 300 t
d'ordures ménagères résiduelles (OM)

478 t
d'emballages recyclables

303 t
de papiers

1064 t
de verre

202 t
de cartons (hors déchèterie)

9 300 t
de déchets collectés dans nos 3 déchèteries (hors huiles et polystyrènes)



161 € / tonne
collecte OM en bacs et/ou porte à porte

112 € / tonne
collecte OM en points d'apport volontaire

157€ / tonne
le traitement des OM



Le compostage, c'est quoi ?

Composter, c'est imiter la nature dans des conditions organisées et contrôlées ! C'est une transformation naturelle des déchets organiques (déchets d'origine animale ou végétale). Le produit obtenu, le compost, est un amendement organique comparable à l'humus, très utile en agriculture et en jardinage.

Pourquoi composter ?

- ✓ Pour réduire de 30% le poids de sa poubelle d'ordures ménagères
- ✓ Pour contribuer à la préservation de l'environnement
- ✓ Pour obtenir du fertilisant naturel et gratuit pour les jardinières, les espaces verts...

Vous avez un jardin, mais pas encore de composteur ?

La CCEPPG soutient le compostage individuel en contribuant financièrement à l'achat d'un kit de compostage. Participation demandée : 40 €. Pour + d'infos ou télécharger un bon de commande, rdv sur : www.cceppg.fr

À SAVOIR

Savez-vous que tous les déchets qui ne devraient pas se trouver dans une colonne d'emballages recyclables ou papiers (comme des cartons épais, des jouets, des ordures ménagères, des objets plastiques, des objets encombrants, masques chirurgicaux...) sont facturés entre 120 et 130 € / t à la CCEPPG et endommagent fortement les chaînes automatiques du Centre de tri ? Merci de votre vigilance, faites les bons gestes ! Nous comptons sur vous !

la vie de l'interco

 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

FOCUS SUR L'ENTREPRISE GALEO



Questions à Rémy Burckel, Président



L'équipe familiale des Burckel : De gauche à droite : Rémy, Fanny, Maxime, Christine et William

Pouvez-vous nous présenter l'entreprise GALEO ?

Galeo est une PME familiale internationale de fabrication de produits, spécialisée sur le marché du Bien-Etre, autour de trois univers : l'aromathérapie, la cosmétique et les parfums d'intérieur.

Nous fabriquons dans nos ateliers à Valréas (23 salariés, avec notre équipe commerciale sur toute la France) des produits bio et/ou naturels dans le plus grand respect de l'environnement. Nous sommes d'ailleurs labellisés RSE depuis près de 3 ans. Nous avons la chance d'avoir une dynamique d'équipe nous permettant de développer chaque année plus de 30 nouveautés. Nos produits sont ensuite vendus majoritairement dans des magasins spécialisés (chaines bio, Cultura, Nocibé, etc) et dans les rayons bien-être des jardineries.

Pourquoi avoir choisi Valréas et l'espace Germain Aubert ?

Il y a 6 ans nous avons une vraie nécessité d'agrandissement pour permettre le stockage de nos produits et l'accueil de notre projet industriel. A ce moment-là nous avons eu la chance de rencontrer M. Patrick Adrien, Président de la CCEPPG, et de trouver une solution au sein de la Cité du Végétal. Grâce aux travaux réalisés, nous avons doublé notre surface d'exploitation. Cette rencontre a été une véritable chance

pour nous. L'accueil, la disponibilité, l'écoute et la réactivité de la Communauté de Communes sont exemplaires.

Quels sont vos projets ?

L'année dernière nous avons poursuivi notre agrandissement avec l'acquisition de nouveaux locaux adjacents, pour concrétiser notre projet industriel. En effet, nous avons investi dans 4 lignes de production nous permettant de fabriquer 80% de nos produits en interne. Nous fabriquons nos savons, nos parfums d'ambiance avec des cuves de macération, nous conditionnons toute notre cosmétique et nos gammes d'aromathérapie (huiles essentielles bio, huiles végétales bio, macérats bio, synergies et sprays aux huiles essentielles bio). Ce nouveau métier de fabricant nous a permis de recruter du personnel supplémentaire et d'avoir la main intégrale sur toutes les étapes, de la création et la commercialisation de nos produits. Nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin et sommes déjà en réflexion pour un prochain atelier de production !

L'intégralité de la gamme Galéo est également disponible sur la boutique en ligne : www.galeoconcept.com (click&collect possible pour les locaux).

 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE, ON EN EST OÙ ?

Enjeu stratégique pour notre territoire rural, la fibre, avec près de 3 millions d'€ engagés, est une priorité pour la CCEPPG. Depuis 2011, elle finance les 12 000 prises du territoire avec les Départements, les Régions, l'Etat et l'Europe.

Les Communes de Chantemerle-lès-Grignan, Colonzelle, Grillon, Montségur-sur-Lauzon, Réauville, Richerenches, Roussas, Valréas et Visan sont désormais toutes couvertes par le réseau fibre, hormis quelques poches pour lesquelles les problématiques sont réglées au cas par cas. Une grande partie de Valaurie et de Montjoyer sont également éligibles à la fibre. Pour Grignan, il est possible de se raccorder depuis la mi-septembre, excepté dans le centre ancien qui représente 511 prises, suite au refus officiel exprimé par le conseil municipal de tout déploiement en aérien dans la zone concernée.

Il sera possible de se raccorder à Chamaret d'ici la fin de l'année 2023.


Pour Montbrison-sur-Lez, Le Pègue, Rousset-les-Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Salles-sous-Bois et Taulignan, les études ont commencé en juin 2023 pour un raccordement possible prévu en 2025.



! FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE SUR L'ENCLAVE DES PAPES

Attention, pour les Communes de l'Enclave des Papes, la fermeture du réseau cuivre historique déteu par Orange (ex France Télécom), qui fournit le téléphone fixe, Internet (ADSL, SDSL, VDSL) et la télévision, est annoncée pour le 31 janvier 2025.

En effet, Grillon, Richerenches, Valréas et Visan verront la commercialisation des lignes cuivre s'arrêter dès le 31 janvier 2024. Il est donc recommandé aux habitants de ces Communes de se rapprocher rapidement d'un opérateur fibre pour ne pas se retrouver sans service en 2025 !

 FINANCES

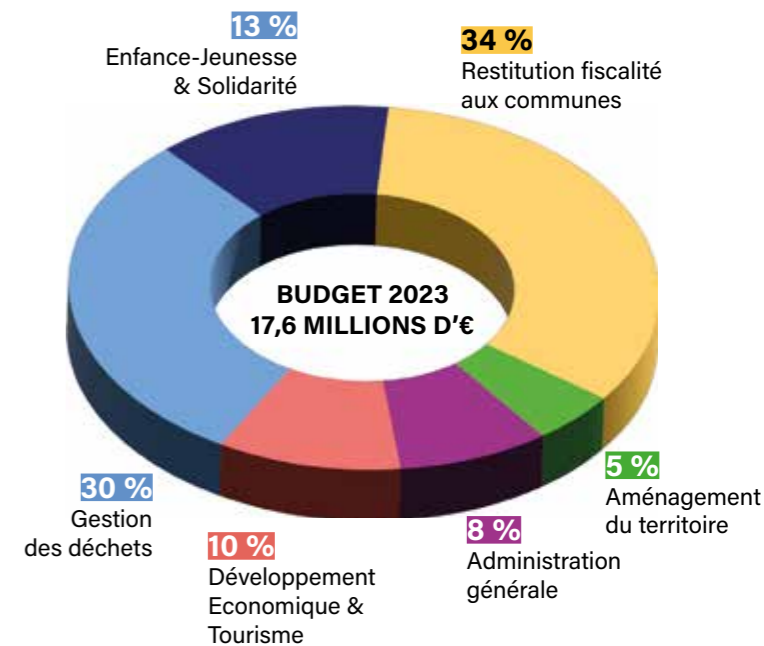
LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN UN COUP D'ŒIL

Le budget se répartit entre les différentes commissions et permet le financement des actions dans les grands domaines de compétences de la CCEPPG.

Les 17,6 millions d'€ de budget 2023, représentent les dépenses réelles de la Communauté et se ventilent entre le fonctionnement (80 %) et la part consacrée à l'investissement (20 %).

Avec 34 % de son budget (près de 6 millions d'€), le plus gros poste de dépenses de la Communauté de Communes est consacré à une redistribution de la fiscalité à ses 19 Communes, pour leur permettre de mener à bien leurs propres projets (mécanisme des attributions de compensation).

La CCEPPG consacre, depuis 2014, une moyenne de 1,5 millions d'€ par an à l'investissement. Les projets réalisés portent notamment sur le déploiement du Très Haut Débit (3 millions d'€), le développement économique (6,5 millions d'€), le déploiement des points d'apports volontaires de déchets (2 millions d'€) et les structures petite enfance (1,1 millions d'€). Dès 2023, les dépenses liées à la construction de nouveaux locaux qui accueilleront la crèche « Lis Amouré » et le Relais Petite Enfance de Valréas sont engagées (prévision : 3 millions d'€).



 ENFANCE JEUNESSE ET SOLIDARITÉ

LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) DE LA CCEPPG

Les RPE : pour qui, pour quoi faire, où ?

Ce sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistant(e)s maternel(le)s et des jeunes enfants. Les parents et futurs parents peuvent y être informés sur les différents modes d'accueil présents sur le territoire et être accompagnés dans le choix le plus adapté à leurs besoins.

Les assistant(e)s maternel(le)s bénéficient d'un espace de rencontre avec la possibilité de partager des ateliers avec les enfants accueillis, échanger entre professionnel(le)s de la petite enfance et s'informer sur leur statut de professionnel(le) à domicile.

LES 2 RELAIS PETITE ENFANCE DU TERRITOIRE DE LA CCEPPG :



RPE secteur Enclave des Papes :
☎ 04 90 35 24 93
Laurence CROZAT
vous accueille à Valréas
Place Jules Ferry (ancienne Trésorerie)
Horaires d'ouverture :
Lundi : 14h30 - 17h00
Mardi : 14h00 - 17h00
Vendredi : 9h00 - 12h00
(sur RDV de préférence)
Ateliers pour les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants : tous les lundis et jeudis matin



RPE secteur Drômois :
☎ 04 75 51 85 64
Anaïs SECONDÉ
vous accueille à Taulignan
4 avenue de la Résistance
Horaires d'ouverture :
Mardi : 13h30 - 17h30
Jeudi : 13h30 - 17h30
Vendredi : 8h30 - 12h30
(sur RDV de préférence)
Ateliers pour les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants : tous les mardis et jeudis matin

Retrouvez plus d'informations sur le site internet de la CCEPPG : www.cceppg.fr

Si vous avez des questions sur les métiers de la petite enfance ou vous souhaitez être accompagnés pour devenir assistant(e) maternel(le), vous pouvez vous rapprocher d'un RPE du territoire.

Zoom sur...

retour en images



ENFANCE JEUNESSE ET SOLIDARITÉ

INAUGURATION DE LA MICRO-CRÈCHE « LES P'TITS BOUTS » À ROUSSAS

Samedi 2 septembre 2023, la Micro-Crèche «Les P'tits Bouts» située à Roussas a officiellement été inaugurée par les élus, les co-financeurs du projet, l'association gestionnaire et les futurs usagers de la structure !



Après les prises de paroles successives et la découpe du ruban, le Président de la CCEPPG, Patrick ADRIEN et Marie-Catherine PEYRON, Vice-Présidente en charge de l'Enfance-Jeunesse, ont invité les personnes présentes à visiter le bâtiment neuf d'une capacité de 12 places, qui accueille depuis le 18 septembre 2023, les «tous petits» de l'ouest du territoire.

Le bâtiment de haute qualité environnementale (HQE), d'une superficie de 170 m² est équipé notamment de panneaux photovoltaïques, le rendant énergétiquement le plus neutre possible. Le coût du projet s'élève à 820 000 € avec les co-financements de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Conseil Départemental de la Drôme et de la CAF de la Drôme, l'autofinancement de la Communauté de Communes s'élevant à 250 000 d'€.



perspectives



ENFANCE JEUNESSE ET SOLIDARITÉ

DE NOUVEAUX LOCAUX POUR LA CRÈCHE « LIS AMOURIE » ET LE RPE DE VALRÉAS

Après la Micro-Crèche, la CCEPPG s'engage désormais dans un nouveau projet au titre de sa compétence Enfance-Jeunesse. Il s'agit de la construction de nouveaux locaux qui accueilleront la Crèche « Lis Amourie » et le Relais Petite Enfance, situés à Valréas.

Le projet verra le jour dans le nouveau quartier « Les Cartonnieres » sur un terrain de 2600 m², sur lequel un bâtiment de 600 m² accueillera les deux structures petite-enfance et permettra ainsi de mutualiser certains espaces et d'initier des projets communs.

Cette opération est estimée à 3 millions d'€, avec des subventions attendues à hauteur de 70 % du coût du projet.



Ébauche du projet